

S-4107

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

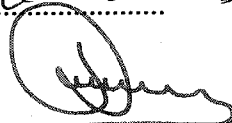
DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française
- O (1) ~~Provincial et communal~~
- O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :
Monsieur Jean STEENSELS,
Président du Conseil de coordination

Date et signature : le 19 mars 2007


2. Intitulé de la section :

**OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT
D'ALLEES ET DE PARCS**

CODE : 126005 S10 E1

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Classement de la section :

- X (1) Enseignement secondaire du degré : X (1) inférieur
- O (1) ~~supérieur~~
- O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~
- O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

**Certificat de qualification de «OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT
D'ALLEES ET DE PARCS »
spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale**

6. Modalités de capitalisation :

- 6.1. Organigramme de la section Repris en annexe n° 2 de 1 page
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Code de la section :

126005 SMO EA

7. Unités constitutives de la section :

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Formation générale de base appliquée au domaine technique et insertion socio-professionnelle	ESIT	040103U11E1	001		120
Pratique élémentaire de la maçonnerie	ESIT	331005U11E1	301		200
Petite maçonnerie décorative	ESIT	331010U11E1	301	X	200
Pavage-dallage-pose de bordures	ESIT	333003U11E1	301	X	200
Création et entretien de plantations ornementales	ESIT	126102U11E1	101	X	200
Création et entretien d'espaces verts et de loisirs	ESIT	126103U11E1	101	X	100
Stage : ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs	ESIT	126006U11E1	101	X	120
Epreuve intégrée de la section : ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs	ESIQ	126005U12EA	101		40

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	1180
B) nombre de périodes professeur (2)	1070

✓

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire)
: Repris en annexe n° 3 de 3 pages

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 1 page

10. Réserve au Service d'inspection :


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 21.04.07

Signature : 

J. LEONARD
Administrateur pédagogique

OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS**1. FINALITES DE LA SECTION****1.1. FINALITES GENERALES**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

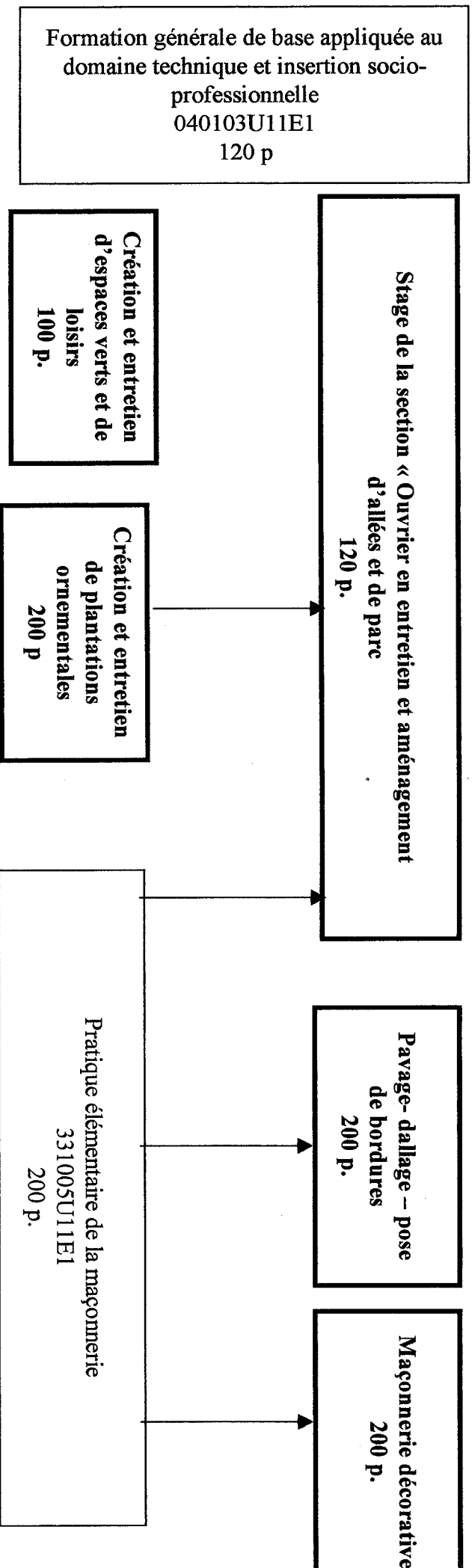
La section vise à former des ouvriers en entretien et aménagement d'allées et de parcs dans le cadre des compétences telles que définies dans le profil professionnel approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale .

La section vise à permettre à l'étudiant :

- d'installer des infrastructures (bordures, clôtures, allées, murets, filets d'eau) selon des consignes reçues d'un responsable ;
- de mener ses interventions à l'aide d'outils manuels ou d'engins motorisés ;
- de respecter les règles de conduite et de sécurité en matière de prévention des accidents, de sécurité du travail, d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

**TABLEAU DE CAPITALISATION DE LA SECTION /
OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLÉES ET DE PARCS**

Epreuve intégrée de la section « Ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs 40 p. »



MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

**OUVRIER(ERE) EN ENTRETIEN
ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS**

Enseignement secondaire inférieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 8 mai 2003

OUVRIER(ERE) EN ENTRETIEN ET AMENAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

I - CHAMP D'ACTIVITE

L'ouvrier(ère) en entretien et aménagement d'allées et de parcs est un agent d'exécution qui travaille d'après des consignes reçues. Il/elle participe à l'installation d'infrastructures (bordures, clôtures, allées, murets, filets d'eau). Il/elle réalise ses différentes interventions à l'aide d'outils manuels ou d'engins motorisés.

Pour accomplir ces différents travaux, l'ouvrier(ère) en entretien et aménagement d'allées et de parcs doit respecter les règles de conduite et de sécurité en matière de prévention des accidents, de sécurité du travail, d'hygiène et de protection des biens, des personnes et de l'environnement.

Il/elle possède, en outre, des aptitudes pour le travail en équipe

II - TACHES.

Sur la base d'une documentation technique et/ou d'instructions générales, également en coopération avec d'autres, l'ouvrier(ère) en entretien et aménagement d'allées et de parcs exécute principalement les tâches suivantes :

- ◆ Effectuer des travaux de plantation ;
- ◆ Aménager et entretenir des plantations ornementales : parterres, haies, gazon en respectant les recommandations d'usage liées à l'application des engrais et produits phytopharmaceutiques ;
- ◆ Mettre en place et entretenir des pelouses et des surfaces herbeuses ;
- ◆ Participer à l'aménagement du chantier et à sa sécurité ;
- ◆ Participer à la planification et à la préparation des travaux ;
- ◆ Mettre en place des couches portantes ainsi que compacter et mettre en place des couches d'égalisation ;
- ◆ Réaliser des pavages et des dallages d'allées suivant l'appareillage demandé par le maître de l'ouvrage et la méthode préconisée ;
- ◆ Effectuer le jointoiement d'aires pavées et de petits ouvrages de maçonnerie et procéder à des travaux de finition ;
- ◆ Effectuer des travaux de maintenance et de réparation de pavages et de petites constructions ;
- ◆ Assurer la pose de clôtures et de bordures ;
- ◆ Baliser, installer et entretenir des sentiers de randonnées, des aires de loisirs ou de sport ;
- ◆ Effectuer des travaux de maintenance du matériel horticole (nettoyage, contrôle, petites réparations).

III - DEBOUCHES.

L'ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs pourra exercer son activité dans :

- une petite ou moyenne entreprise
- une entreprise artisanale
- un pouvoir public.

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)
X UNITE DE FORMATION (1)**

« Ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs »

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code de référence Régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé Régime 1 provisoire	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé Régime 1 provisoire
<i>M6ccSSNe E1</i>		Ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs	126004S10E1		Ouvrier en entretien et aménagement d'espaces verts
040103U11E1	001	Formation générale de base appliquée au domaine technique et insertion socio-professionnelle	040103U11E1	001	Formation générale de base appliquée au domaine technique et insertion socio-professionnelle
331005U11E1	301	Pratique élémentaire de la maçonnerie	331005U11E1	301	Pratique élémentaire de la maçonnerie
331010U11E1	301	Petite maçonnerie décorative	331010U11E1	301	Petite maçonnerie décorative
333003U11E1	301	Pavage – dallage – pose de bordures	333003U11E1	301	Pavage – dallage – pose de bordures
126102U11E1	101	Création et entretien de plantes ornementales	126102U11E1	101	Création et entretien de plantes ornementales
126103U11E1	101	Création et entretien d'espaces verts et de loisirs	126103U11E1	101	Création et entretien d'espaces verts et de loisirs

**S E C T I O N
U F**

126006UMEA	101	Stage : ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs	126003U11E1	101	Stage : ouvrier en entretien et aménagement d'espaces verts
126005B12EA	101	Epreuve intégrée de la section : ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs	126004U12E1	101	Epreuve intégrée de la section : ouvrier en entretien et aménagement d'espaces verts

(1) l'un ou l'autre selon le cas.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) ~~Provincial et communal~~

- (1) ~~Libre confessionnel~~
- (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau (2) :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

Date et signature (2) :

16/08/03

GUY FOSTY
DIRECTEUR

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

**FORMATION GENERALE DE BASE APPLIQUEE AU DOMAINE
TECHNIQUE ET INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE**

CODE DE L'U.F. (3) 040103011E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 001
--------------------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

λ (1) Enseignement secondaire de :
du degré :λ (1) transition
λ (1) inférieur○ (1) qualification
○ (1) supérieur

○ (1) Enseignement supérieur de type court

○ (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	○	Technique	○
Economique	○	Economique	○
Paramédical	○	Paramédical	○
Social	○	Social	○
Pédagogique	○	Pédagogique	○
Agricole	○	Agricole	○
Maritime	○	Maritime	○

Date de l'accord du Conseil
supérieur :Signature du Président du
Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ○ (1) oui λ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du cours :

Repris en annexe n° 4 de 3 page(s) (2)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3)	040103011E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	001
-----------------------	-------------	-------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination des cours</u> (2)	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
Mathématiques appliquées	CT	B	64
Communication professionnelle	CT	B	32
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	24
		Total des périodes	120

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :


Nicole SCHETS
Directrice

ACCORD PROVISOIRE

~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date : 22 SEP. 2003

Signature :

- (1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences générales de base nécessaires à l'exercice d'un métier du domaine technique notamment :

- résoudre des problèmes courants par l'utilisation de l'outil mathématique
- traiter des informations professionnelles et communiquer .
- En outre, elle doit permettre à l'étudiant de prendre connaissance des démarches et des institutions utiles à une recherche d'emploi .

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

L'étudiant sera capable :

En mathématique

- de calculer :
 - en maîtrisant le système de numération en base 10 ;
 - en opérant sur des nombres naturels et des nombres décimaux limités au millième (addition, soustraction, multiplication, division de nombres positifs) ;
 - en utilisant les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - en prenant une fraction ou un pourcentage d'un nombre ;
- de structurer l'espace et ses composants par :
 - la différenciation des solides et des figures planes classiques ;
 - le calcul du périmètre et de l'aire de ces figures planes ;
 - le calcul de l'aire et du volume de ces solides ;
 - la construction, dans un plan donné, d'une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée ;
- de mesurer, notamment :
 - de mesurer et de construire un angle à l'aide du rapporteur ;
 - de pratiquer les conversions de mesure de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie (cas simples).

En français

- ◆ de lire et de comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - consulter des ouvrages de référence familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.
- ◆ de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - se présenter et donner ses coordonnées ;
 - expliquer sa motivation pour la formation.

Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'Études de Base.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 16 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

Mathématiques appliquées

Remarques méthodologiques préliminaires.

Le programme propose une construction progressive de concepts mathématiques.

Des activités et des situations-problèmes significatives dans le contexte d'études à caractère technique pourront conduire à une structuration théorique qui sera réinvestie dans d'autres contextes.

Les notions décrites ci-dessous pourront être abordées et exploitées au travers de situations significatives pour l'étudiant en relation avec son vécu social ou scolaire (en référence aux domaines techniques liés à l'orientation de ses études.

Cette méthodologie appelle une coordination des professeurs de mathématiques de tous les niveaux et de leurs collègues de cours techniques.

L'étudiant sera capable :

- *en utilisant le calcul mental, le calcul écrit ou la calculatrice avec pertinence en fonction de la situation,*
- *en utilisant correctement les instruments adéquats,*
- *à partir de situations proches de la réalité professionnelle,*
 - d'estimer, avant d'opérer, l'ordre de grandeur d'un résultat ;
 - d'effectuer des opérations dans des situations variées (nombres entiers, nombres décimaux, fractions munis d'un signe y compris l'élévation à une puissance) et de résoudre des problèmes faisant appel à ces opérations;
 - de traiter des problèmes de grandeurs directement proportionnelles :
 - application de la règle de trois simple et directe,
 - application aux problèmes de pourcentages,
 - application aux problèmes d'échelles,
 - application aux problèmes de proportions (détermination du rapport entre deux grandeurs et passage d'un rapport au rapport inverse, transformation d'une égalité pour isoler un de ses éléments, ...)
 - d'effectuer un calcul comportant plusieurs opérations à l'aide d'une calculatrice en de respectant les priorités des opérations et en sachant estimer la plausibilité du résultat ;
 - d'utiliser les conventions d'écriture mathématiques ;
 - d'associer un point à ses coordonnées dans un repère (droite, repère cartésien) ;
 - de construire les figures géométriques planes de base à l'aide d'instruments (triangle, carré, polygones,...) ;
 - d'énoncer les propriétés de côtés et d'angles dans la construction de quadrilatères et de triangles ;
 - de dessiner un volume élémentaire (cube, parallélépipède, pyramide,...) en perspective cavalière ;

Formation générale de base appliquée au domaine technique et insertion socioprofessionnelle

- de construire et d'utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes (décomposer une surface complexe en plusieurs surfaces élémentaires, décomposer un volume complexe en plusieurs volumes élémentaires) ;
- de définir et de construire les droites remarquables d'un triangle ;
- de pratiquer les conversions simples et usuelles des différentes unités de mesure du système métrique international et d'utiliser les préfixes déca, déci, hecto, kilo, centi, milli,... ;
- de résoudre des problèmes se ramenant à l'application :
 - de la relation qui lie les angles d'un triangle,
 - du théorème de Thalès (construction de points équidistants, p. ex.),
 - du théorème de Pythagore (calcul de dimensions, p. ex.);
- de définir le sinus, le cosinus, la tangente d'un angle aigu dans un triangle rectangle en vue de calculer, dans une figure donnée, des longueurs de côtés et des amplitudes d'angles.

Communication professionnelle

L'étudiant sera capable,

face à des documents professionnels mentionnant des consignes de travail, des consignes de sécurité, des notices, des fiches techniques, ...

face à des documents diversifiés (tout type de support : manuscrit, dactylographié, enregistré (audio , vidéo, ..., multimédia) illustrant des problèmes techniques de la vie courante

- d'identifier l'essentiel d'un message : description, information commerciale ou technique, questionnaire, formulaire à remplir, ... et d'en appréhender le sens;
- d'identifier les relations entre des informations présentées sous forme de schéma et le texte illustrant le schéma ;
- de reformuler un message technique (structurer des informations en tableau ou par des flèches, expliquer un schéma par un texte adéquat, ...) ;
- de repérer des liens logiques entre informations (et , ou / si..alors / ...)
- relater un fait, décrire une situation observée ;

au départ de situations vécues, de supports de types variés (écrits, oraux, audiovisuels,...), de documents administratifs, de visites, ... en lien avec un métier :

- d'identifier les compétences professionnelles et les qualités humaines requises ;
- d'identifier ses atouts, ses limites, ses potentialités par rapport aux exigences du métier ;
- d'appliquer des procédures appropriées à la recherche d'un emploi ;
- d'identifier les organismes et institutions spécialisés dans la recherche d'un emploi (FOREM, ONEM, syndicat,...) et les démarches à effectuer ;

Formation générale de base appliquée au domaine technique et insertion socioprofessionnelle

- de rédiger une lettre de présentation, une lettre de motivation accompagnées d'un curriculum vitæ (demande d'emploi ou réponse à une offre d'emploi précise) ;
- de se présenter de façon adéquate devant un employeur pour un entretien d'embauche (adéquation entre exigences de l'emploi et compétences personnelles et professionnelles, justification de l'intérêt pour l'emploi, ...) ;
- d'expliquer les termes de différents documents en lien avec une mise à l'emploi :
 - un contrat de travail,
 - une feuille de paie (salaire brut et salaire « poche », cotisation ONSS de l'employeur et de l'employé, ...),
 - des documents de mutuelle (maladie, accident de travail, ...),
 - d'autres documents administratifs (ouverture d'un compte bancaire, allocations familiales, ...),
 - un contrat de formation professionnelle.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

En mathématiques appliquées :

face à une situation-problème liée à un domaine technique et relevant

- *du calcul sur les nombres réels,*
- *de la résolution de problèmes simples de proportionnalité,*
- *des relations géométriques et trigonométriques appliquées au triangle rectangle ;*
- d'analyser les composants de la situation et de la traduire en langage mathématique ;
- de gérer les données et de les organiser ;
- de calculer et d'interpréter la solution en fonction du contexte du problème.

En communication professionnelle :

- de lire et d'interpréter des documents professionnels :
 - en expliquer l'objectif, le contenu essentiel,
 - en expliquer le vocabulaire technique

au départ d'une mise en situation de recherche d'emploi :

- d'identifier les démarches à réaliser et les organismes à consulter en vue d'obtenir un emploi ;
- de présenter ses atouts, limites et objectifs personnels par rapport à un emploi offert ;
- de rédiger un curriculum vitæ adapté à l'emploi postulé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de la cohérence dans l'argumentation et dans l'expression;
- de la précision dans les calculs ;
- de la clarté des explications ;
- de la précision et de la pertinence du vocabulaire.

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

C 483 - 2

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française
 Provincial et communal

Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :
Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :
le 25 septembre 1998.

2. Intitulé de l'unité de formation :

Pratique élémentaire de la maçonnerie.

Code de l'U.F. :	<i>33 1005011E1</i>	Code du domaine de formation :	<i>301</i>
------------------	---------------------	--------------------------------	------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

5. Classement de l'unité de formation :

Enseignement secondaire de : qualification transition
du degré : supérieur inférieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 pages.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

CODE DE L'U.F.(3)	33 1005 011 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	301
-------------------	----------------	----------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

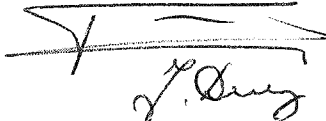
Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Technologie de la maçonnerie	C.T.	b	18
Travaux pratiques de maçonnerie et méthodes	P.P.	b	162
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	200

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

Néant le 5.10.98



b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière

COLLINE
INSP. COORD.

Date :12 NOV. 1998.....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION**Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable de réaliser sous la direction d'un responsable, à partir de consignes claires, des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.

Ces capacités peuvent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

Le Certificat d'études de base (CEB) couvre les capacités préalables requises.

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT.

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne dépassera pas 12 étudiants.

PROGRAMME DES COURS

A la fin de cette unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes:

4.1. Technologie de la maçonnerie (20 périodes)

- caractériser l'outillage et le matériel qui utilise en relation avec les travaux réalisés;
- définir le rôle d'un mortier, d'un béton, d'un béton armé;
- différencier prise et durcissement de composants adjuvants couramment utilisés;
- citer les catégories de sables et leur utilisation;
- préciser les formes commerciales du ciment;
- différencier les ciments couramment utilisés;
- citer les principales espèces de briques, de blocs, leur usage le plus courant;
- citer et caractériser les différents types de murs;
- citer et caractériser les différentes sortes de joints utilisés pour la finition des façades et du jointoiement;
- identifier les matériaux artificiels non cuits utilisés dans la construction et en citer les caractéristiques essentielles;
- citer les différents types de colles à maçonner les matériaux artificiels non cuits et en expliquer la mise en oeuvre;
- citer et caractériser les sortes de blochets et linteaux intérieurs utilisés couramment;
- citer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des composants et du mortier préparé;

4.2. Travaux pratiques de maçonnerie et méthodes (180 périodes)

Au départ de consignes de travail (croquis, instructions...); en utilisant l'outillage adéquat; dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et du RGPT, à partir de tolérances déterminées par une pratique de l'apprentissage, sur une hauteur maximale de 1m:

- organiser le poste de travail du maçon afin que les matériaux et l'outillage soient placés de manière rationnelle et ergonomique;
- entretenir l'outillage courant;
- déceler sur le poste de travail les défauts éventuels des matériaux courants;
- préparer manuellement et mécaniquement les mélanges classiques de mortiers, de colles et du béton qui seront homogènes et dans le respect du dosage prescrit;
- maçonner de niveau et en suivant l'alignement entre profils (réglés par le professeur) des murs en briques ordinaires, en blocs comportant angle, trumeau, jonction ;
- brosser les parements afin qu'aucune bavure de mortier ne subsiste sur ceux-ci;
- réaliser les joints de manière à ce qu'ils soient pleins, réguliers et parfaitement lissés;
- placer sous la direction du professeur des étaçons contre un mur qu'on reprend sous-oeuvre;
- démolir des cloisons à structures légères, en briques et/ou en blocs;
- percer des murs pour une pose de portes ou de baies;
- adapter un réseau d'égouttage des eaux usées et raccorder de nouveaux accessoires;

Le professeur veillera tout particulièrement à ce que cet apprentissage de la maçonnerie se déroule dans le respect:

- a)- des normes de sécurité et d'hygiène, en appliquant les consignes de manutention (ergonomie);
- b)- que le travail réalisé par les étudiants
 - présente des joints verticaux et horizontaux réguliers (une différence de 3 mm entre les joints sera tolérée),
 - suive parfaitement les profils (un "creux" de 4 mm sera toléré, aucune bosse ne sera admise),
 - soit de niveau (tolérance hors-niveau de 3 mm par mètre acceptée),
 - ne présente pas hors-plomb de plus de 2 mm par mètre,
 - la "belle face" du matériau se trouve en parement,
 - les parements seront brossés, aucune bavure de mortier ne sera tolérée,
 - les joints seront lisses et sans cassure.

FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

A l'issue de l'unité de formation, sous la direction d'un responsable de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie, l'étudiant sera capable de réaliser des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

Il sera capable de réaliser au moins trois situations prévues au point 4.2.

25 -09- 1998

Pratique élémentaire de la maçonnerie.

Annexe 6

PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Les chargés de cours seront des enseignants ou des experts.

L'expert devra justifier une expérience dans le métier de neuf années au moins.

S - 4107 / 3

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION


1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal

- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jeân Steensels

Date et signature :

5/11/03


2. Intitulé de l'unité de formation :

PETITE MACONNERIE DECORATIVE

CODE DE L'U.F. : 331010411E1	Code du domaine de formation : 301
------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Économique	<input type="checkbox"/>	Économique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

Code de l'unité de formation : 331010U11E1	Code du domaine de formation : 301
--	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Petite maçonnerie décorative - technologie	CT	B	16
Petite maçonnerie décorative - travaux pratiques	PP	L	144
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	40
		Total des périodes	200

12. Réserve au Service d'inspection :


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Nicole SCHETS
Directrice

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

04 DEC. 2003

Date :

Signature :

PETITE MACONNERIE DECORATIVE

1. Finalités de l'unité de formation.

1.1. Finalités générales :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

Cette unité vise à rendre l'étudiant capable :

- d'identifier et de décrire les matériaux à mettre en œuvre pour la réalisation de travaux simples de petite maçonnerie décorative ;
- de choisir le matériel et l'équipement adéquat ;
- de manipuler les outils mis à disposition de manière spécifique, correcte et appropriée ;
- de préparer le mortier et de maçonner des murs décoratifs selon des consignes communiquées par le responsable du travail ;
- de déterminer correctement les quantités de matériaux et produits utilisés.

PETITE MACONNERIE DECORATIVE

2. Capacités préalables requises :

2.1. Capacités :

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable sous la direction d'un chef de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, de réaliser des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation "Pratique élémentaire de la maçonnerie",
331005U11E1

PETITE MACONNERIE DECORATIVE

3. Constitution des groupes ou regroupements :

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne devrait pas dépasser 12 étudiants.

PETITE MACONNERIE DECORATIVE

4. Programme du(des) cours :

L'étudiant sera capable :

*dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et de salubrité conformes au Code du Bien-être du Travail (RGPT),
en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques,
en étant conscient des conditions ergonomiques du travail,
en tenant compte des règles médicales préconisées et en veillant à informer un responsable de toute situation dangereuse potentielle,*

En petite maçonnerie décorative - technologie :

- de caractériser l'outillage et le matériel utilisé en relation avec les travaux à réaliser ;
- de définir le rôle d'un mortier utilisé en maçonnerie décorative ;
- de citer et caractériser les différents types de murs ;
- d'indiquer les types de briques les plus courantes (relation largeur – longueur – épaisseur) ;
- d'énoncer les règles générales à observer pour obtenir un bon appareillage (mur 1 brique – mur ½ brique) ;
- de citer les principaux types de pierres (les pierres régionales, par exemple) et de roche (schiste, grès, calcaire) ;
- de décrire les caractéristiques essentielles de ces matériaux (types de produits disponibles, provenance, méthode de travail, outillage, ...) ;
- de préciser et de décrire les différentes sortes de joints utilisés pour les murs décoratifs ;
- d'expliquer les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des composants et du mortier préparé ;
- de dessiner à main levée en coupe et en perspective un élément simple de petite maçonnerie décorative et d'en appliquer les règles de cotation ;
- de calculer des surfaces, des volumes et des proportions utiles pour la réalisation de petites maçonneries décoratives ;

En petite maçonnerie décorative - travaux pratiques :

- de participer à la mise en place et à l'aménagement du chantier (aux niveaux sécurité, ergonomie et protection de l'ouvrage) et à sa remise en ordre ultérieure en tenant compte des prescriptions en matière de protection de l'environnement (sélection et stockage des déchets, par exemple) ;
- de prévoir les protections utiles (protections électriques, protections individuelles, ...) ;
- d'identifier l'outillage adéquat en fonction de la tâche à exécuter et de le manipuler de manière spécifique, correcte et appropriée ;
- de préparer et d'organiser son poste de travail ;
- de choisir les lieux de fabrication et de dépôt du mortier ;
- de préparer le mortier en respectant les compositions et dosages en volume et en masse ;
- d'évaluer l'ouvrabilité d'un mortier ;
- d'appliquer de manière spécifique les produits en fonction des matériaux mis en œuvre (briques, pierres, couvres-murs, ...) ;

PETITE MACONNERIE DECORATIVE

- de contrôler la verticalité, l'horizontalité, la planéité et l'esthétique des murs ;
- d'identifier les différents appareillages et de respecter leur mise en œuvre, toute documentation et plans à l'appui ;
- de maçonner un petit mur de pierres et/ou de briques avec retour d'angle en respectant l'uniformité des joints imposés ;
- de placer des couvre-murs en pierre naturelle ;
- d'effectuer le jointoiment de petits ouvrages de maçonnerie décorative ;
- de s'assurer de l'homogénéité des matériaux de parement ;
- d'assurer la réparation et/ou la maintenance de petits ouvrages de maçonnerie décorative ;
- d'assurer le nettoyage et l'entretien du matériel utilisé et son rangement.

PETITE MACONNERIE DECORATIVE**5. Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et de salubrité conformes au Code du Bien-être du Travail (RGPT),

*en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques,
en étant conscient des conditions ergonomiques du travail,*

pour une situation concrète de réalisation d'un mur décoratif, de manière autonome et au départ de consignes reçues et d'un plan mis à sa disposition,

- d'identifier et de déterminer correctement les matériaux et produits à mettre en œuvre ;
- de calculer les quantités nécessaires à la réalisation du travail ; ;
- de réaliser l'ouvrage en utilisant les outils adéquats et en respectant l'appareillage imposé ;
- de justifier son mode de travail et les techniques mises en œuvre.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la maîtrise technique de l'étudiant,
- du respect des consignes et dimensions,
- de la qualité du travail effectué,
- du temps mis pour réaliser le travail.

PETITE MACONNERIE DECORATIVE

6. Chargé de cours :

Le chargé de cours sera un enseignant.

S-4107/4

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Libre confessionnel
- Provincial et communal
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Jean Steensels

Date et signature :

5/11/03


2. Intitulé de l'unité de formation :

PAVAGE - DALLAGE - POSE DE BORDURES

CODE DE L'U.F. : 333003411E1	Code du domaine de formation : 301
------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Économique	<input type="checkbox"/>	Économique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

Code de l'unité de formation : 333003UM E 1	Code du domaine de formation : 301
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pavage - dallage : technologie	CT	B	12
Dessin et lecture de plans	CT	B	18
Pavage - dallage : travaux pratiques	PP	L	130
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	40
		Total des périodes	200

12. Réserve au Service d'inspection :


a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

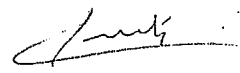
COPIE CONFORME

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


A. COLLINET
ADM. PEDAG.


Nicole SCHETS
Directrice

04 DEC. 2003

Date :

Signature :

PAVAGE - DALLAGE - POSE DE BORDURES

1. Finalités de l'unité de formation.

1.1. Finalités générales :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

Cette unité vise à permettre à l'étudiant

- de choisir le matériel et l'équipement adéquat ;
- de manipuler les outils mis à sa disposition de manière spécifique, correcte et appropriée ;
- de poser des pavés, des dalles et des bordures selon des consignes communiquées par le responsable du travail;
- de déterminer correctement les quantités de matériaux et produits utilisés.

PAVAGE - DALLAGE - POSE DE BORDURES

2. Capacités préalables requises :

2.1. Capacités :

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable sous la direction d'un chef de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, de réaliser des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation "Pratique élémentaire de la maçonnerie",
331005U11E1

PAVAGE - DALLAGE - POSE DE BORDURES

3. Constitution des groupes ou regroupements :

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne devrait pas dépasser 12 étudiants.

PAVAGE - DALLAGE - POSE DE BORDURES

4. Programme du(des) cours :

L'étudiant sera capable :

*dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et de salubrité conformes au Code du Bien-être du Travail (RGPT),
en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques,
en étant conscient des conditions ergonomiques du travail,
en tenant compte des règles médicales préconisées et en veillant à informer un responsable de toute situation dangereuse potentielle,*

En pavage - dallage : technologie :

- de caractériser l'outillage et le matériel à utiliser ;
- de définir le rôle d'un stabilisé ;
- de citer les différents types de sables et leur utilisation ;
- de particulariser la granulométrie de l'empierrement en fonction de l'ouvrage à réaliser ;
- de différencier les principaux types de pavés, de dalles, et de bordures selon leur forme, leur utilisation, leur matériau, leur pose.

En dessin et lecture de plans :

- de mettre en œuvre des techniques de calcul de surfaces et de volumes élémentaires ;
- de tracer, sur papier, des droites perpendiculaires et des droites parallèles, des différentes courbes courantes, ... en utilisant les techniques et les instruments adéquats ;
- de dessiner la coupe d'un sentier, d'un trottoir, ... et de la coter ;
- de représenter à main levée et en perspective un élément décoratif ;

En pavage – dallage : travaux pratiques :

- de mettre en œuvre sur le terrain des techniques de traçage de droites perpendiculaires, de droites parallèles, de différentes courbes,
- d'implanter sur le terrain de petites constructions ;
- de préparer les sous-couches selon les différentes sortes de pose ;
- d'identifier et d'utiliser correctement l'outillage adéquat en fonction de la tâche à exécuter ;
- de poser différents types de dalles selon des appareillages divers ;
- de poser différents types de pavés selon des appareillages divers ;
- de poser différents types de bordures ;
- de placer des cassons en pierre naturelle ;
- de jointoyer des ouvrages en dalles, cassons, et pavés ;
- de participer au balisage du chantier (aux niveaux mise en place, sécurité, ergonomie et protection de l'ouvrage) et à sa remise en ordre ultérieure, en tenant compte des prescriptions en matière de protection de l'environnement ;
- d'assurer la réparation et/ou la maintenance de petites aires pavées/dallées ;
- d'assurer le nettoyage et l'entretien de l'outillage utilisé et son rangement.

PAVAGE - DALLAGE - POSE DE BORDURES**5. Capacités terminales :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et de salubrité conformes au Code du Bien-être du Travail (RGPT),

*en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques,
en étant conscient des conditions ergonomiques du travail,*

de poser des pavés et de dalles selon un appareillage imposé et de justifier son mode de travail et les techniques mises en œuvre.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- du respect de la pente imposée,
- du respect des consignes et dimensions,
- de l'esthétique du résultat,
- de la maîtrise technique de l'étudiant,
- du temps mis pour réaliser le travail.

PAVAGE - DALLAGE - POSE DE BORDURES

6. Chargé de cours :

Le chargé de cours sera un enseignant.

5-410715

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

Date et signature : 5/11/03

5/11/03
[Signature]

2. Intitulé de l'unité de formation :

CREATION ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS ORNEMENTALES

CODE DE L'U.F. : 126102411E7	Domaine de formation : 101
------------------------------	----------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Économique	<input type="checkbox"/>	Économique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

Code de l'unité de formation : 126102UM E1

Code du domaine
de formation : 101

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Horticulture générale	CT	B	40
Horticulture générale : travaux pratiques	PP	L	120
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	40
		Total des périodes	200

12. Réserve au Service d'inspection :

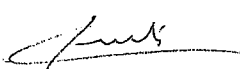
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


Nicole SCHETS
Directrice


A. COLLINET
ADM. PEDAG.

04 DEC. 2003

Date :

Signature :

CREATION ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS ORNEMENTALES

1. Finalités de l'unité de formation.

1.1. Finalités générales :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

Cette unité de formation doit permettre à l'étudiant d'acquérir et de mettre en œuvre des connaissances pratiques de base dans l'installation et l'entretien de plantations ornementales (plantes annuelles, vivaces, bisannuelles, ... en vasques ou en parterres, arbustes, haies, ...), dans l'installation et l'entretien de surfaces herbeuses, ainsi que dans l'entretien du matériel.

CREATION ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS ORNEMENTALES**2. Capacités préalables requises :**

L'étudiant sera capable :

En mathématique :

L'étudiant sera capable :

- de CALCULER :
 - en maîtrisant le système de numération en base 10 ;
 - en opérant sur des nombres naturels et des nombres décimaux limités au millième (addition, soustraction, multiplication, division de nombres positifs) ;
 - en utilisant les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - en prenant une fraction ou un pourcentage d'un nombre ;
- de STRUCTURER l'espace et ses composants par:
 - la différenciation des solides et des figures planes classiques ;
 - le calcul du périmètre et de l'aire de ces figures planes ;
 - le calcul de l'aire et du volume de ces solides ;
 - la construction, dans un plan donné, d'une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée ;
- de MESURER, notamment :
 - de mesurer et de construire un angle à l'aide du rapporteur ;
 - de pratiquer les conversions de mesure de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie (cas simples).

en français :

L'étudiant sera capable :

- de LIRE et de COMPRENDRE un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - lire couramment avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - consulter des ouvrages de référence familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

Titre pouvant en tenir lieu :

C.E.B.

CREATION ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS ORNEMENTALES

3. Constitution des groupes ou regroupements :

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne devrait pas dépasser 12 étudiants.

CREATION ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS ORNEMENTALES

4. Programme du(des) cours :

L'étudiant sera capable :

dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et de salubrité conformes au Code du Bien-être du Travail (RGPT),

en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques,

en étant conscient des conditions ergonomiques du travail,

en tenant compte des règles médicales préconisées et en veillant à informer un responsable de toute situation dangereuse potentielle,

en horticulture générale :

- ♦ de caractériser les plantes ornementales les plus courantes :
 - vivaces, annuelles, bisannuelles, ...
 - terrain de plantation,
 - époque de floraison,
 - arbres et arbustes, ...
- ♦ et d'en réaliser un herbier,
- ♦ de définir et de décrire les lits de plantation adaptés à divers type de plantes
- ♦ de rassembler de la documentation sur les plantes ornementales de nos régions, les arbres et arbustes de nos régions, les produits phytosanitaires, des plans d'aménagement de vasques, de parterres, de jardins ou de parcs, ...
- ♦ de réaliser un dessin à main levée d'un projet de plantation,
- ♦ d'identifier les travaux à effectuer selon les saisons (nettoyage, arrosage, taille, ...)
- ♦ d'identifier les produits de désherbage, les engrais et les produits phytosanitaires les plus courants et leur contexte d'utilisation.

en horticulture : travaux pratiques :

- ♦ d'employer les outils horticoles adaptés à la tâche demandée ;
- ♦ de préparer un sol en vue de semis ou de plantations ;
- ♦ de réaliser des semis de surfaces herbeuses et/ou fleuries ;
- ♦ de réaliser des plantations ornementales d'après un plan prédéfini, en utilisant les variétés de plantes mises à leur disposition et en tenant compte de leurs exigences ;
- ♦ de biner, de sarcler et d'entretenir les semis et les plantations ;
- ♦ de désherber les parterres ;
- ♦ de tondre et d'entretenir une pelouse ;
- ♦ de débroussailler un espace;
- ♦ de tailler les haies, les rosiers et les arbustes d'ornement (selon leur époque de floraison, p. ex.) ;
- ♦ de réaménager les espaces de plantation après floraison ou en vue de l'hivernage;
- ♦ d'assurer l'entretien courant des outils et du matériel horticoles (tondeuse, taille-haies, débroussailleuse, petite tronçonneuse, ...) en vue de leur utilisation ultérieure ou de leur rangement ;

CREATION ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS ORNEMENTALES

- ♦ d'appliquer les produits de désherbage, les engrais et les produits phytosanitaires les plus courants et de tenir compte des consignes de sécurité lors de leur manipulation.

Tout au long de la formation, l'accent sera mis sur les règles de sécurité à appliquer dans la manipulation du matériel et des produits, ainsi que sur les consignes de sécurité et d'ergonomie à mettre en œuvre dans la réalisation des différents travaux.

CREATION ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS ORNEMENTALES

5. Capacités terminales :

L'étudiant sera capable

- ◆ de répertorier les travaux selon les saisons, selon les consignes en vigueur en matière de protection de l'environnement
- ◆ *face à une tâche précise à accomplir, comme par exemple procéder à la mise en place d'un parterre, exécuter les tailles de printemps ou d'automne des arbres et arbustes d'un jardin, entretenir une haie, ...*
 - d'identifier et d'utiliser le matériel nécessaire
 - de mener à bien le travail
 - d'assurer l'entretien du matériel
 - de justifier le geste posé.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la qualité du geste posé
- ◆ du temps mis à la réalisation
- ◆ du degré d'autonomie atteint
- ◆ de l'esprit d'initiative de l'étudiant.

CREATION ET ENTRETIEN DE PLANTATIONS ORNEMENTALES

6. Chargé de cours :

Le chargé de cours sera un enseignant.

S-410716

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal

- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

5/11/03

Identité du responsable pour le réseau :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :

CRÉATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET DE LOISIRS

CODE DE L'U.F. : 126103411E1	Domaine de formation : 101
------------------------------	----------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de : transition qualification
- du degré : inférieur supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Économique	<input type="checkbox"/>	Économique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s)

Code de l'unité de formation : 126103 U M E 1	Code du domaine de formation : 101
---	------------------------------------

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Gestion des environnements naturels	CT	B	20
Gestion des environnements naturels: travaux pratiques	PP	L	60
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	100

12. Réserve au Service d'inspection :

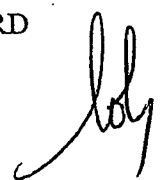
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

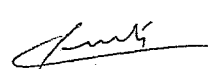
COPIE CONFORME

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :




Nicole SCHETS
Directrice

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date :04 DEC 2003.....

Signature :

CREATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET DE LOISIRS**1. Finalités de l'unité de formation.****1.1. Finalités générales :**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

Cette unité de formation doit permettre à l'étudiant d'acquérir et de mettre en œuvre des connaissances pratiques de base dans la pose de clôtures, l'installation et l'entretien de sites naturels, d'espaces verts, d'aires de sports ou de loisirs, de sentiers de randonnées, ...dans le respect de l'environnement.

Elle vise également à développer son sens des responsabilités, son autonomie et le respect des normes de sécurité et d'hygiène.

CREATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET DE LOISIRS**2. Capacités préalables requises :**

L'étudiant sera capable :

En mathématique :

L'étudiant sera capable :

- de CALCULER :
 - en maîtrisant le système de numération en base 10 ;
 - en opérant sur des nombres naturels et des nombres décimaux limités au millième (addition, soustraction, multiplication, division de nombres positifs) ;
 - en utilisant les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
 - en prenant une fraction ou un pourcentage d'un nombre ;
- de STRUCTURER l'espace et ses composants par:
 - la différenciation des solides et des figures planes classiques ;
 - le calcul du périmètre et de l'aire de ces figures planes ;
 - le calcul de l'aire et du volume de ces solides ;
 - la construction, dans un plan donné, d'une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée ;
- de MESURER, notamment :
 - de mesurer et de construire un angle à l'aide du rapporteur ;
 - de pratiquer les conversions de mesure de longueur, d'aire, de volume, de capacité, de masse, de durée, de monnaie (cas simples).

en français :

L'étudiant sera capable :

- de LIRE et de COMPRENDRE un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - lire couramment avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - consulter des ouvrages de référence familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

Titre pouvant en tenir lieu :

C.E.B.

CREATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET DE LOISIRS

3. Constitution des groupes ou regroupements :

Pour des raisons de sécurité, un groupe ne devrait pas dépasser 12 étudiants.

CREATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET DE LOISIRS**4. Programme du(des) cours :****L'étudiant sera capable :**

dans le respect des mesures de sécurité, d'hygiène et de salubrité conformes au Code du Bien-être du Travail (RGPT),

en utilisant les moyens de protection individuels et collectifs spécifiques,

en étant conscient des conditions ergonomiques du travail,

en tenant compte des règles médicales préconisées et en veillant à informer un responsable de toute situation dangereuse potentielle,

en gestion des environnements naturels :

- ◆ d'identifier les traitements à apporter aux bois extérieur et les produits à appliquer en vue de leur entretien et de leur conservation ;
- ◆ d'identifier des lacunes possibles en matière de sécurité (jeux, clôtures, sol, bancs, ...);
- ◆ de caractériser les étapes à respecter lors de la pose d'une clôture ;
- ◆ d'identifier et de différencier quelques produits de désherbage, quelques produits fertilisants et phytopharmaceutiques courants et leur contexte d'utilisation.

en gestion des environnements naturels : travaux pratiques :

- ◆ d'identifier, d'utiliser et d'entretenir le matériel adapté à la tâche demandée ;
- ◆ d'entretenir des bois d'extérieur (aire de repos, de pique-nique, de jeux, ...) en respectant les étapes de préparation et de réalisation du travail et en appliquant les consignes en vigueur en matière de protection de la santé et de l'environnement;
- ◆ de rapporter à un responsable des lacunes constatées en matière de sécurité (jeux, clôtures, sol, bancs, ...);
- ◆ d'effectuer les petites réparations aux mobiliers extérieurs (jeux, bancs, tables, ...);
- ◆ de poser une clôture ;
- ◆ de mettre en place et d'entretenir le balisage d'un sentier de promenade;
- ◆ d'entretenir (élagage, sécurisation, entretien de l'assiette, ...) des chemins, des sentiers de promenade, des pistes de santé, ... ;
- ◆ d'aménager et d'entretenir une aire d'accueil ou de repos ;
- ◆ d'entretenir des sites naturels (débroussaillage, élagage, dépressage, curage des fossés, ...);
- ◆ d'appliquer les produits de désherbage, les produits fertilisants et phytopharmaceutiques courants et de tenir compte des consignes de sécurité lors de leur manipulation.

Tout au long de la formation, l'accent sera mis sur les règles de sécurité à appliquer dans la manipulation du matériel et des produits, ainsi que sur les consignes de sécurité et d'ergonomie à mettre en œuvre dans la réalisation des différents travaux.

CREATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET DE LOISIRS**5. Capacités terminales :**

L'étudiant sera capable,

- ♦ *en appliquant les règles de sécurité appropriées dans la manipulation du matériel et des produits, ainsi que les consignes de sécurité et d'ergonomie adéquates,*
- ♦ *en identifiant et en utilisant le matériel adapté à la tâche à accomplir,*
 - ♦ de débroussailler et de dégager une surface délimitée ;
 - ♦ d'élaguer une surface boisée,
 - ♦ de (re)mettre en état un sentier de promenade,
 - ♦ d'assurer l'entretien du matériel.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ♦ du soin et de la finition du travail
- ♦ du temps mis à la réalisation
- ♦ du degré d'autonomie atteint
- ♦ de l'esprit d'initiative de l'étudiant.

CREATION ET ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET DE LOISIRS

6. Chargé de cours :

Le chargé de cours sera un enseignant.

S-410717

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française
- O (1) ~~Provincial et communal~~
- O (1) ~~Libre confessionnel~~
- O (1) ~~Libre non confessionnel~~

le 28/03/07

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

2. Intitulé de l'unité de formation :

STAGE : « OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »

CODE DE L'U.F. <i>126006 UME1</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101
-----------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 pages

5. Classement de l'unité de formation :

- O (1) Enseignement secondaire de : X (1) transition O (1) ~~qualification~~
- du degré : X (1) inférieur O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

- 8.1. Etudiant Repris en annexe n° 4 de 2 pages
- 8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page

Code de l'unité de formation : 1260060 M E1	Code du domaine de formation : 101
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Étudiant : 120 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		- par étudiant - par groupe d'étudiants
PP	O	10

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

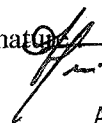
b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : **21.04.07**

Signature



J. LEONARD
Administrateur pédagogique

STAGE : « OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »

1. Finalités de l'unité de formation.

1.1. Finalités générales :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en œuvre d'une manière pratique les tâches qui peuvent être confiées à l'ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs ;
- ◆ de développer les compétences relationnelles et professionnelles indispensables à l'insertion professionnelle ;
- ◆ de s'intégrer harmonieusement dans son environnement professionnel (équipe et entreprise) ;
- ◆ de développer ses capacités d'auto-évaluation.

STAGE : « OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »

2. Capacités préalables requises :

2.1. Capacités :

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être capable :

En maçonnerie :

- ♦ sous la direction d'un chef de chantier, au départ de consignes claires et précises et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, de réaliser des travaux simples de maçonnerie dans un immeuble d'habitation.

En création et entretien de plantations ornementales :

- ♦ de répertorier les travaux selon les saisons, selon les consignes en vigueur en matière de protection de l'environnement
- ♦ *face à une tâche précise à accomplir, comme par exemple procéder à la mise en place d'un parterre, exécuter les tailles de printemps ou d'automne des arbres et arbustes d'un jardin, entretenir une haie, ...*
 - d'identifier et d'utiliser le matériel nécessaire
 - de mener à bien le travail
 - d'assurer l'entretien du matériel

2.2. Titre pouvant en tenir lieu :

Attestations de réussite

de l'unité de formation « Pratique élémentaire de la maçonnerie », 331005U11E1

ET

de l'unité de formation « Création et entretien de plantations ornementales », 126102U11E1

dispensées dans l'enseignement secondaire inférieur.

**STAGE : « OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT
D'ALLEES ET DE PARCS »**

3. Constitution des groupes ou regroupements :

Sans objet.

STAGE : « OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »

4. Programme du(des) cours :

L'étudiant sera capable ;

4.1.1 D'une manière générale,

- de respecter le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage,
- d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- d'observer les dispositions relatives à la sécurité, à l'utilisation du matériel et à la salubrité;

4.1.2. Sur le plan de la pratique professionnelle,

- de participer, sous la responsabilité d'un responsable et au départ d'instructions précises, aux différents travaux du métier comme par exemple :
 - la préparation de mortiers,
 - des réparations de maçonnerie (bordures, dallages, éléments décoratifs, rejointoiements, ...),
 - la mise en place de plantations (fleurs, plantes ornementales, petites haies décoratives, ...);
 - l'entretien de plantations,
 - l'installation et la remise en état du chantier,
 - l'aménagement et l'entretien de sentiers touristiques ;
- de travailler en équipe, de communiquer avec ses collègues de travail pour résoudre des problèmes professionnels communs ;
- de transmettre en temps opportun des informations pertinentes à sa voie hiérarchique.

4.1.3. Sur le plan comportemental,

- d'établir et d'entretenir des rapports professionnels positifs avec le personnel de l'entreprise ;

4.1.4. Sur le plan de la gestion active de son stage,

- d'établir un carnet de stage reprenant
 - journallement, les travaux exécutés et le lieu de l'ouvrage,
 - les problèmes professionnels éventuellement rencontrés et les solutions apportées,
 - les satisfactions enregistrées,
 - une auto-évaluation globale des découvertes, des progrès réalisés et de l'apport du stage dans son processus de formation.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

STAGE : « OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »

- d'avaliser le projet de stage proposé par l'étudiant ou d'aider celui-ci
 - à trouver un lieu et un projet de stage en entreprise dans le champ d'activités de l'ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs,
 - à négocier sa convention de stage
- de contrôler les conventions de stage et d'informer les responsables de stage de leurs droits, devoirs et responsabilités ;
- de rester en contact avec le responsable du stage dans l'entreprise et d'observer l'étudiant dans ses pratiques professionnelles et comportementales en entreprise ainsi que de communiquer à l'étudiant le résultat des observations;
- d'évaluer le développement des compétences de l'étudiant en concertation avec les responsables du stage et en rapport avec l'énoncé des capacités terminales de l'unité de formation ;
- de guider l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques professionnelles, de l'aider à pratiquer l'auto-évaluation , à exprimer ses difficultés, à rechercher des solutions et de le conseiller pour le faire progresser ;
- d'informer l'étudiant des exigences quant à la forme et la rédaction du carnet de stage ainsi que des critères d'évaluation du stage;
- de vérifier la tenue du carnet de stage ;

STAGE : « OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »

5. Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- d'assurer les tâches qui lui ont été confiées par le maître de stage, dans le respect des consignes données ;
- de remettre, dans les délais imposés par le Conseil des Etudes, un rapport de stage conforme aux consignes données.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'esprit d'initiative du stagiaire
- son degré d'autonomie
- son sens de l'organisation
- son esprit d'équipe
- la qualité des gestes techniques posés par l'étudiant
- le soin et la qualité du rapport établi
- la valeur critique de l'évaluation
- les attitudes comportementales de l'étudiant.

STAGE : « OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »

6. Chargé de cours :

Le chargé de cours sera un enseignant.

S-4107/8

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
EPREUVE INTEGREE**

1. La présente demande émane du réseau :

- X (1) Communauté française O (1) ~~Libre confessionnel~~
O (1) ~~Provincial et communal~~ O (1) ~~Libre non confessionnel~~

le 19/03/07

Identité du responsable pour le réseau :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

Date et signature

2. Intitulé de l'unité de formation :

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »**

CODE de l'UF : 126005 U12 E1	Code du domaine de la formation : 101
------------------------------	---------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Sans objet (pas d'annexe n° 2)

5. Classement de l'unité de formation :

X (1) Enseignement secondaire de : O (1) ~~transition~~
du degré : X (1) inférieur

X (1) qualification
O (1) ~~supérieur~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

O (1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Économique	O	Économique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) ~~oui~~ X (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme :

8.1. Étudiant

Repris en annexe n° 4 de 1 page

8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page

Code de l'unité de formation : <i>126005 U12E1</i>	Code du domaine de formation : 101
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

Z

11.1. Etudiant : 40 périodes

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

<u>Dénomination des cours</u>	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : « Ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs »	CT	I	36
Épreuve intégrée de la section : « Ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs »	CT	I	4
Total des périodes :			40

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

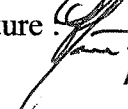
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'~~ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : *21.04.07*

Signature :  **J. LEONARD**
Administrateur pédagogique

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »**

Finalités de l'unité de formation.

Finalités générales :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

L'unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant a intégré l'ensemble des capacités terminales de chacune des unités déterminantes de la section « Ouvrier en entretien et aménagement d'allées et de parcs ».

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »

Constitution des groupes ou regroupements :

Aucune recommandation particulière.

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »

Programme du(des) cours :

Programme de l'étudiant :

L'étudiant sera capable :

seul ou en groupe, à partir d'un projet personnel ou d'un projet choisi de commun accord avec le chargé de cours et visant la réalisation de tout ou partie d'un élément décoratif intégrant :

- *le placement de cassons,*
 - *de la maçonnerie de blocs,*
 - *de la maçonnerie briques ou pierres,*
 - *l'aménagement d'une aire de loisirs ou de détente (préparation, plantations, petites constructions, ...)*
-
- ◆ de réaliser un dossier personnel illustré comprenant
 - un plan du projet (dessin à main levée + labels), y compris les plantations,
 - les caractéristiques techniques des matériaux et l'identification des végétaux,
 - les quantités de matériaux et de végétaux à utiliser

 - ◆ d'exécuter les travaux.

Programme du chargé de cours :

Le chargé de cours devra :

- ◆ informer les étudiants des conditions d'organisation et des critères d'évaluation de l'épreuve intégrée ;
- ◆ valider le projet présenté par l'étudiant ou les groupes d'étudiants (faisabilité, niveau de difficulté, ...)
- ◆ guider l'étudiant dans la réalisation et l'illustration du dossier technique,
- ◆ conseiller l'étudiant quant au planning de réalisation,
- ◆ le cas échéant, veiller à une répartition équitable des tâches au sein du groupe.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »**

Capacités terminales :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de présenter sa réalisation
 - en mettant en parallèle le plan du projet tel que décrit dans le dossier et le travail finalisé,
 - en mettant en évidence les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité du dossier sur les plans de la présentation et de la réalisation (précision, clarté et exhaustivité des informations techniques) ,
- le soin et la finition du travail ,
- la clarté des explications et l'exactitude du vocabulaire employé,
- la pertinence des arguments développés lors de la présentation.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« OUVRIER EN ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT D'ALLEES ET DE PARCS »**

6. Chargé de cours :

Le chargé de cours sera un enseignant.